

Le principal défi du premier Comité consistait à trouver une solution qui fasse leur juste part à l'utilité des médias - en particulier du point de vue de leur responsabilité professionnelle - et aux aspects potentiellement nuisibles de leur intervention.

Observations et recommandations du Comité

À la suite de recherches, de discussions avec la GRC et d'un examen des bandes magnétiques de reportage sur le détournement de l'autocar le 7 avril, plusieurs membres du Comité avaient de graves critiques à formuler au sujet de l'attitude des médias. Il est apparu que les principaux problèmes qui s'étaient posés lors de l'affaire de l'ambassade turque se sont répétés, à savoir que les journalistes ont franchi les cordons policiers et sont restés à l'intérieur. Leurs reportages ont permis de connaître les déplacements stratégiques des agents de police et des équipes d'armes spéciales et tactiques, révélant la situation et la vulnérabilité relative des otages et de l'auteur de la prise d'otages.

Au cours de discussions officieuses et d'audiences à huis clos, les représentants de la GRC ont fait état de leurs préoccupations, citant des exemples de reportages potentiellement nuisibles. Les représentants de la GRC ont cependant mentionné qu'ils ne disposent actuellement d'aucun moyen qui leur permette d'évaluer la durée en temps réel des reportages de la presse électronique pendant un attentat terroriste, pour savoir si tel ou tel reportage est ou peut être nuisible. Ils ont ajouté que la police n'a, à ce jour, effectué aucune analyse des reportages du 7 avril. Pendant les audiences publiques, la GRC n'a pas pu ou n'a pas voulu donner d'exemples de reportages qui ont nui ou auraient pu nuire au déroulement des opérations le 7 avril.

Les journalistes présents le 7 avril et qui ont comparu devant le Comité ont avancé des arguments de poids, faisant valoir que l'affaire était tout à fait différente de celle de l'ambassade turque: le détournement du 7 avril s'est produit sur la colline du Parlement à la vue de milliers de personnes; l'auteur du détournement avait toute liberté de voir par lui-même les déplacements de la police et des groupes d'armes spéciales et tactiques. La police a fait évacuer les édifices adjacents, mais elle n'a pas tenté d'éloigner une voiture de journalistes, stationnée à une trentaine de mètres de l'autocar et qui diffusait en direct. Il n'y a eu ni décès ni blessures à déplorer; la police a toujours semblé avoir la situation en main et n'a apparemment jamais eu l'intention de prendre le car d'assaut. Les médias n'ont pas diffusé certaines informations qu'ils possédaient parce qu'ils estimaient qu'elles pourraient nuire à l'intervention policière. Un témoin a déclaré: «Les médias ont le droit de savoir, mais ce droit ne prime pas sur la sécurité de la police et des otages». La société Radio-